

ÉLECTION PROFESSIONNELLE

1 - 8 DÉCEMBRE 2022

Je vote pour la liste UNSA



L'UNSA est l'organisation syndicale en constante progression depuis 2010 dans les corps de catégorie C.

Comme prévu par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 l'architecture des Commissions Administratives Paritaires (CAP) est révisée, aussi elles ne seront plus par corps de fonctionnaires mais par catégories dès 2023.

Ainsi, que vous soyez :

- ◆ Adjoint administratifs des administrations de l'État (AAAE) ;
- ◆ Adjoint d'administration de l'aviation civile (AAAC) ;
- ◆ Adjoint techniques des administrations de l'État (ATAE) ;
- ◆ Dessinateurs ;
- ◆ Experts techniques des services techniques (ETST) ;
- ◆ Personnels d'exploitation des travaux publics de l'État (PETPE) VNPM hors VNF ;
- ◆ Syndics des gens de mer (SGM),

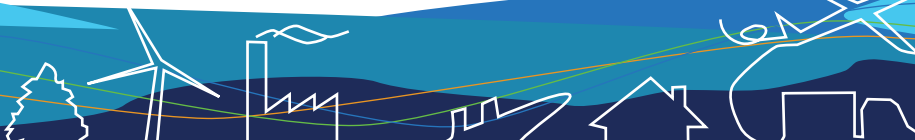


La CAP est compétente pour examiner les décisions individuelles, notamment le refus de télétravail, de titularisation ainsi eu tout autres recours liés à l'entretien professionnel, devient une CAP unique pour les corps de la catégorie C.

L'UNSA Développement Durable est une fédération constructive et réaliste qui défend l'intérêt collectif et qui est forte de ses syndicats par corps. Elle porte l'intérêt particulier des agent(e)s au quotidien par ses actions en restant force de proposition et en évitant la politique de la chaise vide. L'UNSA choisit une approche constructive des sujets qu'elle porte, plutôt que de faire des promesses utopiques. L'UNSA agit avec détermination et combativité en privilégiant le dialogue et le pragmatisme.

Les revendications de l'UNSA :

- ◆ **Recrutement**
 - ◆ Le maintien du recrutement sous statut de fonctionnaire ;
 - ◆ Une meilleure prise en compte des situations individuelles pour les primo affectés.
- ◆ **Rémunération**
 - ◆ Une revalorisation proportionnelle au taux d'inflation actuel du traitement et de l'indemnitaire afin d'éviter la perte du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents ;
 - ◆ La refonte à l'avantage des agents de l'indemnité de résidence ;
 - ◆ La compensation financière juste et systématique lors des restructurations de services ;
 - ◆ La mise en œuvre de l'égalité de traitement des fonctionnaires exerçant des missions similaires avec l'harmonisation du niveau de rémunération (par le haut) : « Même travail, même salaire ! ».
- ◆ **Carrière et promotion**
 - ◆ La création d'Emplois Fonctionnels pour les postes d'encadrement, de missions à enjeux ou de spécialistes et d'experts de nos ministères ;
 - ◆ La mise en œuvre d'un nouveau plan de requalification de C en B augmentant les taux sur listes d'aptitudes et concours professionnels ;
 - ◆ La révision des Lignes Directrices de Gestion mobilité et promotion pour rendre le processus transparent à tous les niveaux ;
 - ◆ La facilitation des mouvements entre ministères, services ministériels et établissements publics.



ÉLECTION PROFESSIONNELLE

1 - 8 DÉCEMBRE 2022



Depuis une dizaine d'année les différentes mesures gouvernementales visant à faire des économies sur les fonctionnaires ont affaibli la Fonction Publique et laissé un sentiment de saccage pour la plupart d'entre nous. A l'UNSA on vous accompagne et on vous défend dans vos litiges avec l'administration.

L'UNSA vous défend et porte au mieux vos revendications avec ses trois syndicats de proximité à votre service

L'UPAA revendique notamment :

- ◇ La revue de la grille indiciaire ;
- ◇ La suppression de la durée du service public pour le passage du groupe 2 au groupe 1 ;
- ◇ Pour un meilleur déroulement de carrière, l'augmentation des ratios promus/promouvables en optimisant le passage de C en B ;
- ◇ La réduction des écarts et l'amélioration de la progression du niveau indemnitaire pour tous (RIFSEEP).

L'UNSA-Administratifs de l'Aviation Civile et de Météo-France revendique notamment :

- ◇ Une revalorisation de toutes nos primes au taux de l'inflation ;
- ◇ D'urgence, la fin des baisses des effectifs et la mise en place d'un vrai plan d'accès de C en B ;
- ◇ Une vraie pesée des postes avec un rééquilibrage des composantes fonctionnelles de l'IFSE ;
- ◇ Pour un meilleur déroulement de carrière, l'augmentation des ratios promus/promouvables en optimisant le passage de C en B.

Le SNAFiT, Syndicat National Autonome de la Filière Technique, revendique notamment :

- ◇ Le maintien des taux de promus/promouvables actuelles au-delà de 2024 ;
- ◇ La fusion des corps de la catégorie C de la filière technique dans un seul corps d'assistant technique ;
- ◇ La révision de la grille indiciaire de la catégorie C technique et la création d'un emploi fonctionnel ;
- ◇ L'accès à la NBI.

**EN DÉCEMBRE 2022 FAITES TRIOMPHER VOS IDÉES !
VOTEZ UNSA À LA CAP DES CORPS DE LA CATÉGORIE C**

